



**TOURNONS LA PAGE**  
Pour l'alternance démocratique  
en Afrique

**Communiqué de presse « Tournons la page » – 27 avril 2015**

## **Burundi : « Tournons la page » appelle Pierre Nkurunziza à faire cesser les violences**

Ce samedi 25 avril, à Bujumbura, la capitale, l'actuel président du Burundi a annoncé sa candidature à la présidentielle de juin 2015, lors du Congrès du CNDD-FDD.

Cette candidature se fait contre l'article 96 de la Constitution du Burundi, qui stipule que « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois ». Le Président Pierre Nkurunziza a déjà effectué deux mandats, il n'a donc légalement pas le droit de se représenter. Cette candidature se fait également en contradiction avec l'esprit des accords d'Arusha, qui ont mis fin à dix ans de guerre civile et qui insistent sur la nécessité de l'établissement d'un Etat de droit.

### **DES EXACTIONS EN COURS**

Malgré l'opposition de l'ensemble des partis politiques burundais (y compris au sein de son propre parti le CNDD-FDD), de la société civile et de la communauté internationale, Pierre Nkurunziza persiste à vouloir briguer un troisième mandat alors que la constitution burundaise l'en empêche.

Depuis dimanche, Bujumbura connaît une très forte mobilisation réprimée par la police qui a ouvert le feu à balle réelle sur les manifestants faisant au moins trois morts.

Lundi 27 avril, la Synergie des Médias burundais (dont la radio RPA) a été fermée par les forces de l'ordre confirmant un verrouillage de l'information (la station provinciale de Ngozi a aussi été fermée). Des mandats d'arrêts ont été émis contre des leaders de la société civile, dont un contre Vital Nshimirimana, leader du FORSC (Forum pour le Renforcement de la Société Civile au Burundi), signataire de l'appel Tournons la page). Pierre Claver Mponimba, président de l'APRODH, a lui été arrêté lors d'une conférence de presse. Selon nos informations, de très nombreuses descentes de forces de sécurité non identifiées et de jeunes militants du parti CNDD-FDD au pouvoir ont eu lieu cette nuit dans la ville. Des actes de violence contre les domiciles de journalistes sont aussi à déplorer.



**TOURNONS LA PAGE**  
**Pour l'alternance démocratique**  
**en Afrique**

## APPEL URGENT A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'alliance « Tournons la page » condamne fermement ces violences dirigées contre les militants de la société civile burundaise, les journalistes et les manifestants qui réclament le respect de la Constitution. Elle appelle également à la non-violence de la part de tous les militants, notamment des plus jeunes. Elle exprime aussi toute son inquiétude quant aux restrictions et violations de la liberté de la presse (entre autres la Radio Publique Africaine qui n'est plus captée à l'intérieur du pays).

L'alliance Tournons la Page appelle la communauté internationale (notamment l'ONU, l'Union Européenne et l'Union Africaine) à condamner fermement ces violences et à mettre en œuvre tous les moyens pour agir en faveur des personnalités inquiétées ou arrêtées par les services de sécurité burundais.

La communauté internationale doit également œuvrer à une solution politique qui garantisse la tenue d'élections libres, justes, transparentes et apaisées. Ainsi, elle doit signifier au Président Pierre Nkurunziza que sa candidature ne peut constituer un acte de responsabilité politique et que le respect de l'esprit de la constitution doit aujourd'hui prévaloir au-delà des interprétations personnelles<sup>1</sup>.

### Contacts presse :

Jean-Chrysostome Kijana (Nouvelle Dynamique de la Société Civile, Kivu, RDC) : +243998893542

Karine Appy (CCFD-Terre Solidaire, France) : 01 44 82 80 67 - 06 66 12 33 02

Sophie Rebours (Secours Catholique-Caritas France) : 01 45 49 73 23 – 07 86 39 43 02

---

<sup>1</sup> Cf. les recommandations exprimées pp. 30-32 du rapport [« En Afrique comme ailleurs, pas de démocratie sans alternance »](#). En particulier : la Charte l'Union Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance prévoit, dans son article 23, des sanctions en cas de changement anticonstitutionnel de gouvernement. Pour l'Union européenne, les accords de Cotonou prévoient la possible suspension de son aide institutionnelle si les consultations échouent (article 96).